

Les entreprises gersoises de charpente et toiture ont échangé avec les lycéens du Garros

Il s'agissait de dialoguer sur la prévention des risques de chute lors des travaux en toiture et en hauteur



Les entreprises gersoises de charpente et toiture ont échangé avec les lycéens du Garros

Le 11 juillet 2023, les entreprises de Charpente/Couvertures Gersoises ont été conviées au Lycée du Garros, à un échange sur la prévention du risque de chute de hauteur.

Cette réunion a été organisée en partenariat entre l'Inspection du travail (échelon départemental et régional), la CARSAT Midi-Pyrénées, l'OPPBTP Occitanie, le SRAS Midi-Pyrénées, la FFBTP du Gers et la CAPEB du Gers.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'action initiée à l'été 2022, intitulée "Prévenir les risques de chute lors des travaux en toiture et en hauteur – Tous concernés !", à la suite de plusieurs accidents du travail graves et/ou mortels liés à des chutes de hauteur lors de travaux en toiture. La chute de hauteur demeure la deuxième cause d'accident du travail ; le secteur d'activité de la construction, avec le secteur de l'intérim, enregistre les taux de fréquence d'accident du travail parmi les plus élevés en Occitanie.

Après un moment de convivialité, les entreprises ont été invitées à débattre autour de 3 questions :

- Quelles sont vos pratiques en terme de sécurité ? ;
- Pour quelles raisons vous arrive-t-il de ne pas travailler en sécurité ? ;
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis des partenaires présents ?

Les discussions ont été riches et elles ont mis en évidence que la sécurité nécessite des investissements à plusieurs niveaux : en temps (implication de l'employeur et des salariés en matière d'évaluation des risques professionnels), en achats d'équipements de protection collective, en formations des salariés. **Ces investissements font partie intégrante du coût des travaux, que les devis doivent intégrer ce coût avec une ligne dédiée à la sécurité** (en outre, par des études de terrain, l'OPPBTP a démontré que les actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail ont des impacts positifs sur la performance économique des entreprises mais aussi sur la productivité, la qualité de vie au travail et dans d'autres domaines).

La lutte contre les chutes de hauteur reste un enjeu primordial pour les services de contrôle et les préventeurs ; cette action se poursuivra au cours de cette année et en 2024 avec l'organisation de nouvelles réunions auprès des professionnels de la construction, notamment auprès des maîtres d'ouvrage public et privé pour leur rappeler leurs obligations réglementaires spécifiques en matière de sécurité, lors de la réalisation de travaux du bâtiment.